Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 23

Artikel: Miettes
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-213962

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES MÉCOMPTES DE MOUILLE-BOILLE

La *Suisse libérale* racontait, il y a quelque temps, l'amusante histoire que voici :

Un laitier qui portait à la ville du lait étendu d'eau, passait en tribunal. Convaincu d'avoir « baptisé » pendant tout un mois, il s'entendit condamner à dix jours de prison et à quinze cent francs d'amende. Cela lui parut beaucoup ; il recourut. Mais pour son dam, car le tribunal d'appel a confirmé la sentence et prononcé, en outre, contre le « mouille boille », comme on dit joliment au canton de Vaud, l'interdiction pour une durée de deux ans, de remplir un emploi public. Cette aggravation de peine n'était pas rigueur superflue. L'indélicat personnage siégeait en effet au Conseil municipal. Et, ce qui donne à l'aventure un certain piquant, il assumait en même temps, dans son village, les fonctions de président de la Commission d'hygiène publique !

Cette petite histoire, dont s'égaient nos confrères de la Suisse allemande, m'en a rappelé une autre qu'on me permettra bien de raconter — sans même que j'invoque comme excuse que les questions laitières sont d'actualité. Elle s'est passée, voici dix ans, quelque part dans les combes du Haut-Jura. C'est un pays où l'eau est rare et où il y a plus de pompes que de fontaines.

Notre laitier — mettons pour la commodité du récit qu'il se nommait Pierre-Henri Lavisé — avait, lui aussi, la coupable habitude de mêler un peu d'eau au lait de ses vaches. Le matin, il portait sous la pompe ses bidons à peu près pleins et, en un tour de main, complétait. Il vendait sans remords, à la ville prochaine, cette horrible mixture de lait et d'eau de citerne. Et ses manigances lui valaient un « bénéfice accessoire » suffisant pour mettre à l'étable, chaque année une génisse de plus.

Mais tant va le bidon à l'eau... Des clients difficiles trouvèrent ce lait un peu pâle et se plaignirent. Lavisé jugea prudent de moins mouiller. Puis soucieux de rattraper l'eau et le temps perdus, il manœuvra la pompe avec une énergie toute nouvelle. Si bien qu'un jour il força trop la dose et que l'expert s'en aperçut. Et le président du tribunal infligea au laitier, avec une semonce en règle, une amende assez coquette.

Il en fut parlé dans les journaux, qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas, et Lavisé perdit du coup la moitié de ses pratiques. Pour en trouver d'autres, il porta en ville un lait pur de tout mélange. Mais il souffrait, dérangé dans ses habitudes. Vendre du lait pur, c'était plus fort que lui. Il céda à la tentation, se fit pincer de nouveau, récidiva, et les amendes de pleuvoir.

A chaque fois, elles augmentaient. Ce jour-là, Lavisé qui venait d'en payer une fort lourde au greffe, se sentait chagrin. Il entra à l'auberge et s'y réconforta d'une fondue, d'un litre de blanc et de quelques petits verres. Puis il tomba dans une rêverie profonde et se mit à ruminer : « Voyons, avec ces amendes, est-ce que j'y gagne, ou est-ce que j'y perds ? » Le compte était difficile. A dix heures du soir, le laitier, buvant un dernier kirsch, tout seul près de la fenêtre que rayait la pluie, n'était pas encore fixé, quand son voisin Bourgoz parut sur le seuil.

— Pierre-Henri, il y a 1 heure que je te cherche. Ta meilleure vache est malade.

Pas vrai !... La Noire ?

— J'sais pas. J'l'ai pas vue. C'est ta femme qui m'envoie après toi. Faut te bouger.

L'avisé ne se le fit pas répéter. Laissant en plan l'obligeant Bourgoz, il courait vers sa ferme, par les chemins détrempés.

Il fut surpris, en arrivant, de ne point voir de lumière aux fenêtres. Il réveilla d'une bourrade sa femme qui dormait et questionna, haletant :

— Et la vache ?

— Quoi, la vache ?

— La vache malade.

— Y'en a pas.

Lavisé n'insista pas davantage. Il alluma sa lanterne et fut voir à l'étable. Dans une ombre odorante et chaude, ses bêtes reposaient, pesantes. Il les fit lever l'une après l'autre, leur tâta les flancs, leur examina le mufle. Elles étaient toutes en parfaite santé.

Rassuré, Lavisé s'alla coucher : « Quelle sale blague, tout de même, songeait-il en s'allongeant dans ses draps. Faudra que Bourgoz me paye ça ! »

Mais le lendemain, au petit jour, quand il voulut à sa manière, achever d'emplir ses bidons, Lavisé eut un étonnement. Qui diable avait bien pu dévisser le bras et le tuyau de la pompe ? Et le « mouille-boille » comprit soudain : sa meilleure vache était, en effet, bien malade.

My.

Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

La Bibliothèque de mon oncle

14

PAR

RODOLPHE TŒPFFER

Je fus bien étonné d'être réveillé au petit jour par une voix qui psalmodiait à plein gosier. Je prêtai l'oreille... c'était le prisonnier. Il continua sur un ton moins éclatant, et finit par cesser tout à fait. Cette pratique pieuse me donna de cet homme une opinion presque favorable. Après quelque silence :

« Vous avez, me dit-il, bien travaillé cette nuit?...

— Chantez-vous ainsi tous les matins ? interrompis-je.

— Dès mon enfance... Pensez-vous que, sans les consolations de la religion, je puisse ne pas succomber à mon infortune ?

— Non. Je m'étonne plutôt que la religion ne vous ait pas détourné du crime qui vous a conduit en prison.

— Ce crime, j'en suis innocent. Dieu a permis l'erreur de mes juges ; que la volonté de Dieu soit faite ! Je serais résigné, ajouta-t-il, si seulement, avec la nourriture du corps, j'avais le pain de l'âme... mais je n'ai point de Bible !

Quoi ! interrompis-je, on vous refuserait une Bible ?

— On refuse tout à celui que l'on croit méprisable.

— Il faut que vous ayez la Bible ! je veux que vous en ayez une ! j'irai plutôt vous porter la mienne !!!

— Bon jeune homme, dit-il avec un accent de reconnaissance, pénétrer jusqu'à moi ? impossible. D'ailleurs je n'y consentirais pas. L'aspect de cette affreuse demeure ne doit pas contrister vos regards... Vous dirai-je toutefois ce qui me porte à m'adresser à vous ? Hier, quand je vis une corde remonter ces gâteaux jusqu'à vous : « Que n'y a-t-il « pas, pensais-je avec envie, une âme compatis- « sante qui pareillement fasse remonter le pain de « vie jusqu'au pauvre prisonnier. ! »

A ce trait de lumière : « Avez-vous une corde ?

— La Providence, reprit-il, a permis que j'en pusse avoir une, que je réservais pour cet unique usage....

— Vous aurez une Bible ! m'écriai-je en l'interrompant, vous l'aurez !!! »

Et, tout joyeux de l'idée d'être si véritablement utile à cet infortuné, je cherchai avec empressement ma Bible parmi mes livres, que, j'avais entassés dans l'armoire.

***

Pendant que je cherchais ainsi, il me sembla entendre, du côté de la prison, comme un murmure étouffé. Ayant prêté l'oreille : « Est-ce vous ? » dis-je au prisonnier.

Il ne répondit rien, mais le murmure continuait de se faire entendre plus distinct et plus plaintif.

« Qu'est-ce ? qu'avez-vous ? lui criai-je alors d'un accent ému et pressant.

— Un horrible mal... répondit-il, et sans remède.. L'un de mes fers, trop étroit pour ma jambe, a provoqué une enflure qui, pressée par le métal.... Aïe ! s'écria-t-il en s'interrompant.

— Achevez... achevez, pauvre homme !

— ... Me fait souffrir les plus cruelles tortures. C'est ainsi que, privé de tout sommeil, je vous voyais travailler cette nuit.

— Infortuné ! et vous ne demandez pas qu'on vous soulage ?

— Ils ne me visitent que tous les cinq jours... Aïe !... Encore trois... et je leur demanderai...

— Oh ! que vous me faites pitié ! Ne pourrais-je donc ?...

— Rien ! rien ! pauvre enfant.... Il faudrait.... mais je sens déjà que votre pitié me soulage... Il faudrait pouvoir... Ohé !... Aïe ! aïe !

— Il faudrait pouvoir ?...

— Miséricorde ! miséricorde !... le sang coule !... pouvoir user un peu le fer...

— Une lime, m'écriai-je, une lime ! attendez! dans ma Bible ! »

***

J'avais une lime (car à travers mon latin, j'étais un peu menuisier comme Émile) ; je la mis précipitamment dans le livre. Mais, après avoir lié tout avec une ficelle, je me souvins avec désespoir que j'étais enfermé. Cependant le prisonnier continuait à se plaindre de la façon la plus lamentable, et chacun de ses cris me déchirait le cœur. Aussi je songeais déjà à forcer la serrure de ma porte, lorsque, à la vue d'un chiffonnier qui passait dans la rue, j'éprouvai le plus vif plaisir.

« Tiens, lui criai-je, attache cela à cette corde que tu vois là-bas contre la muraille. Vite ! vite ! c'est pour soulager un pauvre homme. »

Le chiffonnier attacha le paquet, qui remonta rapidement. Au même instant, on ouvrait ma porte.

C'était M. Ratin ! il me trouva à l'ouvrage.

« Hier, monsieur, me dit-il, dans l'indignation où m'avait jeté votre conduite, j'oubliai de vous donner des devoirs à faire pendant ses deux jours..

J'en ai fait, » lui dis-je tout tremblant.

M. Ratin examina les devoirs avec quelque défiance, tant le procédé lui paraissait nouveau. Puis, certain que c'était bien de l'ouvrage fait depuis ma captivité.

« Je vous loue reprit-il, d'avoir fui de vous-même les dangers de l'oisiveté. Un jeune homme ne saurait que faire des choses détestables, car il est à là merci de toutes les pensée mauvaises, qui, à l'âge où vous êtes, assiégent sont esprit paresseux. Souvenez-vous des Gracques, qui ne causèrent tant de plaisir à leur mère que parce qu'ils furent de bonne heure rangés et studieux.

— Oui, monsieur, dis-je.

— Vous ne vous êtes pas donné le temps de manger ? reprit M. Ratin en apercevant mon repas resté intact.

— Non, monsieur.

— J'aime à reconnaître l'effet du chagrin profond que vous avez dû ressentir de votre conduite d'hier.

— Oui, monsieur.

— Avez-vous fait à cet égard de sérieuses réflexions ?

— Oui, monsieur.

— Avez-vous bien reconnu comment, du fou rire, vous êtes tombé dans l'irrévérence ?

— Oui, monsieur. (Dans ce moment quelqu'un montait l'escalier !)

— Et de l'irrévérence dans le mensonge ?

— Oui, monsieur. (On ouvrait la porte de l'atelier !!!)

— Et du mensonge ?

— Oui, monsieur. (On faisait un cri de stupéfaction !!!)

— Quel est ce bruit ?

— Oui, monsieur. (On en était aux exclamations, apostrophes, aux grandes prosopopées ; j'étais près de me trouver mal !!!

Miettes. — Le médecin Vernage, cessant l'exercice de la médecine, disait : « Je me retire, je suis las de deviner. »

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 10 POUDRES Fr 1.80 TOUTES PHARMACIES

Julien Monnet, éditeur responsable.

Rédaction : Julien Monnet et Victor Favrat

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS